

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 93

Artikel: L'objectif capable d'unir toutes les familles de la gauche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'objectif capable d'unir toutes les familles de la gauche

La dispersion des efforts est caractéristique du remuement actuel. Les étudiants sont obsédés par la réadaptation de l'université et par le contenu de l'enseignement. C'est primordial en effet, car une société se définit en partie par l'idéologie et les valeurs diffusées dans ce qu'elle appelle sa culture. Malheureusement pour eux, l'ensemble de la population ne peut se sentir concernée par des questions académiques. D'autres forces, syndicales, grignotent des avantages limités : salaires, assurances sociales, loisirs. C'est primordial aussi, car la vie quotidienne de millions d'hommes en est lentement transformée. Malheureusement, les rapports fondamentaux entre le travail et le capital n'en sont pas modifiés, et le capitalisme moderne se renforce plus vite que ne s'organisent ceux qui le contestent.

Il en est encore qui mettent en cause la société de consommation. Mais c'est une formule. Jamais on ne fera admettre à la classe ouvrière (et à n'importe qui) que la possession individuelle d'une voiture et d'une TV l'enlève dans le conformisme et l'aliène, alors qu'il tire de cette propriété une satisfaction immédiate de confort et de liberté. La critique moraliste est stérile. Ainsi se dispersent les efforts, la division suscitant à la fois l'anathème et les appels stéréotypés à l'unité des ouvriers et des intellectuels.

Economique d'abord

La société ne changera pas si l'on ne touche pas à ses structures économiques. Or ni la réforme de l'enseignement, ni le réformisme de détail ne touchent et n'entament ses assises.

Mais l'intervention des travailleurs dans l'économie ne se résume pas en quelques mots vagues, tels que

« nationalisation » : d'ailleurs la nationalisation suppose une majorité politique capable de légiférer sur une éventuelle collectivisation — ce qui renvoie aux calendes grecques parlementaires toute la question. L'intervention des travailleurs dans l'économie est en fait immédiatement à leur portée. Elle peut revêtir deux formes.

L'épargne

Dans un débat idéologique récent que nous avions ouvert dans D.P., nous disions qu'une tâche primordiale était l'orientation de l'épargne ouvrière. Ça nous a valu quelques ricanements. On nous a demandé comment les trois sous jaunes qu'un ménage peut mettre de côté allaient changer la face du monde; c'était vraiment le dernier avatar de l'imagination socialiste décadente que de concevoir une révolte des livrets d'épargne, les petits épargnants au pouvoir, aussi comique que le renversement du capitalisme sous la poussée des petits actionnaires !

En réalité, l'épargne revêt plusieurs formes. La plus importante, aujourd'hui, c'est l'épargne des assurances (caisses autonomes, fonds de prévoyance, assurances de groupe, etc.).

Pour la première fois, de manière exhaustive, les recettes et la fortune des institutions de prévoyance ont été recensées. Voir « La Vie économique », mars 1968. Un seul chiffre : la fortune nette de ces caisses se monte à 22 milliards. Si l'on donnait aux salariés le droit de décider du placement, par le canal de leurs organisations syndicales, de (ne serait-ce que la moitié) cette importante fortune, celle qui, en réalité correspond à leurs contributions propres, s'imaginait-on le poids d'intervention dont ils disposeraient ?

Même si l'on n'oublie pas que de tels capitaux doivent être gérés avec prudence et donner un rendement normal, il y a dans cette seule épargne des salariés, déjà existante, qui est matériellement leur chose et dont ils devraient obtenir juridiquement la gestion, une masse de manœuvre qui leur permettrait de collectiviser, en fait, de larges secteurs de l'économie. Le logement, par exemple, pourrait être largement soustrait à la spéculation.

L'épargne, c'est déjà un moyen d'intervention; mais il n'ébranle pas le système. L'autre voie doit être une contestation fondamentale de la propriété due à l'autofinancement.

M. Schmidheiny

Le 31 janvier 1968, M. Max Schmidheiny prononçait devant la Société d'économie politique du canton de Berne une conférence sur la concentration industrielle. Son texte a été publié par le Bulletin de documentation économique (2 avril 1968). Nous étions curieux de connaître les réflexions du premier industriel de Suisse. Le texte est assez banal. On ne saurait l'attribuer pourtant, dans son entier, à quelque pommeau de l'état-major de ce grand patron. On sent souvent un accent patronal. Or ce qui frappe, c'est une volonté de considérer l'enrichissement de l'entreprise comme un droit exclusif qui ne regarde ni l'Etat, ni les travailleurs.

Nous citons un passage significatif de cette légitimité du profit privé, face à la collectivité :

« A ce propos, j'aimerais relever ce qu'a dit l'automne dernier M. le Dr A. Schaefer dans un exposé à l'Association des industriels autrichiens. Il ressort de cette conférence que les sociétés américaines disposent

D'un accord dans la résignation à la résignation devant l'accord : La Suisse et le TNP¹

Après des années de négociations, les Etats-Unis et l'Union soviétique vont déposer, enfin, sur le bureau de l'Assemblée générale des Nations Unies le texte d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires. Cet événement, capital pour l'histoire du monde, offre des aspects insolites. Par exemple :

— La Suisse, sans y avoir été invitée, est intervenue dans la discussion diplomatique préalable. Pourquoi donc est-elle sortie de son habituelle réserve ?

— La commission du désarmement qui siège à Genève a obtenu, depuis une année, plusieurs amendements, et pourtant la discussion sera serrée aux Nations Unies. Pour quel enjeu ?

— S'affronteront d'une part les deux Grands coalisés et solidaires et d'autre part des Etats dont plusieurs passent pour être les alliés de l'un ou de l'autre. Pourquoi cette redistribution des cartes ?

— Enfin, si l'objet est de taille, et à l'ère la négociation, l'indifférence publique est totale. Pourquoi donc tant de paradoxes ?

Ténacité

L'entêtement américano-russe veut aboutir dans la question de la non-prolifération, malgré le Vietnam, malgré la tension internationale, malgré les réticences des Alliés réciproques. Et pourtant, depuis le 5 août 1963 (accord de Moscou, signé par les Etats-Unis, l'U.R.S.S., la Grande-Bretagne, ratifié par le monde entier, à l'exception notable de la France et de la Chine) toute explosion atomique non souterraine est interdite. On pensait communément que cette mesure suffisait pour entraver la recherche atomique à des fins militaires. Que veulent les deux Grands qu'ils n'aient déjà ?

L'Union soviétique a une première ambition, évidente : interdire à la République fédérale allemande

toute accession directe et indirecte à l'arme nucléaire. Depuis 1954, la RFA n'est tenue que par un engagement pris envers les seuls Occidentaux. Pour l'U.R.S.S., ce n'est pas une garantie suffisante : que réserve la politique intérieure allemande ? Ne peut-on concevoir une nouvelle mouture de force nucléaire multilatérale, dans le cadre de l'OTAN ? D'où la volonté de lier la RFA par un accord et un contrôle international.

Mais surtout les deux Grands connaissent la fragilité de l'accord de Moscou. D'abord, il n'interdit pas les explosions souterraines; ensuite, l'explosion n'est plus indispensable pour mettre au point une bombe A. Nous en appelons ici au physicien français Bernard Goldschmidt.

« Il faut bien se rendre compte que la fabrication de l'arme atomique pour des pays industrialisés et avancés, comme l'Allemagne, la Suède ou le Japon par exemple, présente, au stade actuel de la dissémination des connaissances, suffisamment peu d'incertitudes pour que de tels pays puissent se risquer à en fabriquer et à les stocker, sans jamais les avoir expérimentées, tout en étant raisonnablement sûrs de leur efficacité. »

Ces possibilités sont accrues par le fait que les réacteurs, producteurs d'énergie électrique, en activité un peu partout, fournissent toujours plus de plutonium. En 1985, selon le dernier discours de M. Arthur Goldberg à la commission politique de l'Assemblée des Nations Unies (26 avril 1968), cette seule production de plutonium, résultant donc d'une application strictement industrielle de l'atome, permettra la fabrication quotidienne dans le monde de vingt bombes A. Les dernières données secrètes nécessaires à la construction de l'arme atomique se diffusent lentement et les procédés de fabrication seront peut-être dans les années à venir encore simplifiés. La liste des nations technologiquement en état de se

doter du premier armement nucléaire augmente d'année en année : seules des considérations de politique intérieure et extérieure, voire des scrupules moraux, le coût de l'opération, retiennent encore des pays comme l'Inde, la Suède, Israël, etc... de passer aux actes.

Or, tout contrôle, à partir de la matière première, est devenu difficile : certains pays possèdent de l'uranium, un marché international libre (voire clandestin) peut s'instaurer, le plutonium produit par les piles échappe à la surveillance du pays qui a fourni la matière première.

La ténacité américano-russe s'explique donc par le fait que la bombe A est bientôt un article courant du bazar international.

Mais que craignent les deux Grands ?

A et H

La bombe A, c'est facile. La bombe H demeure scientifiquement et technologiquement très difficile. Le club des thermo-nucléaires restera ultra-fermé, et même si la Chine et la France y entrent, USA et URSS trouveront dans les missiles anti-missiles le moyen de maintenir leur marge de super-grands. Ce qui les inquiète donc, c'est le danger d'être entraîné, à partir d'un conflit local du type israélo-arabe ou même révolutionnaire comme la guerre du Vietnam, dans une confrontation thermo-nucléaire directe, sans possibilité de recul. L'affaire des fusées cubaines en octobre 1962 est venu opportunément rappeler la leçon de l'engrenage qui aboutit à la guerre de 1914.

Inversement, ce qui inquiète les non-engagés participant aux négociations genevoises, ce qui détermine en grande partie la révolte des non-nucléaires, ce n'est pas tant que le traité proposé consacre une hégémonie militaire à la fois incontestée et terriblement limitée comme le prouve la guerre du Vietnam,

¹ Traité de non-prolifération.

en général de capitaux propres dans une proportion beaucoup plus importante que ce n'est le cas en Europe. Cette proportion atteint aux Etats-Unis une moyenne de 63 % des capitaux figurant au bilan, tandis que pour les sociétés européennes le pourcentage moyen des capitaux propres ne dépasse pas 47 %. Il est vrai que dans le cas de sociétés suisses bien gérées, le dit pourcentage se rapproche peut-être davantage du niveau américain. Les conditions de plus en plus difficiles de la concurrence font qu'il serait souhaitable d'assurer à nos sociétés industrielles une base financière plus forte. Aussi est-il indispensable d'exiger catégoriquement de notre **politique fiscale** qu'elle soit aménagée et appliquée de manière à faciliter la formation des capitaux propres des entreprises. Il est inouï que les autorités fiscales s'arrogent le droit de mieux s'y connaître en matière d'amortissements que l'industrie elle-même, qui lutte quotidiennement contre la concurrence. Il est et reste anormal qu'en plus du fisc cantonal, qui selon certaines lois fiscales est également chargé du financement des dépenses communales, la Confédération demande elle aussi une part des bénéfices réalisés par les sociétés. »

Ce texte est d'autant plus révélateur que l'autofinancement des entreprises suisses est exceptionnel, la fiscalité de l'Etat très basse, et la compréhension en matière d'amortissements remarquable.

La bourse et moi

Les travailleurs ignorent l'importance et le rôle des investissements. Lorsqu'on discute prospérité des

entreprises, ils examinent le bénéfice net, c'est-à-dire le bénéfice distribué. Or ce chiffre n'est pas révélateur; et une des grandes escroqueries de la loi française issue de l'amendement Vallon est de ne reconnaître aux ouvriers de droit que sur le bénéfice net. Car les distributions aux actionnaires ne sont pas d'une générosité extraordinaire, elles n'apparaissent pas comme une criante injustice. En fait, l'essentiel du bénéfice est réinvesti dans l'entreprise et les actionnaires retrouvent cet argent sous forme de plus-value de leurs actions, c'est-à-dire par une augmentation de leur fortune. Le plus souvent, une augmentation du capital social de l'entreprise, qui réserve le droit de souscrire aux seuls actionnaires, est l'occasion de consolider cette augmentation de fortune.

Ceux qui aimeraient comprendre ce que cela signifie en chiffres peuvent consulter l'excellente brochure de l'Union de Banques suisses : « La bourse et moi ». L'évolution du cours boursier des principales actions suisses est transcrite, et aussi les modifications du capital de 1957 à 1967.

Un calcul simple serait à faire. Dénombrer toutes les augmentations de capital, relever à quel prix les actions nouvelles pouvaient être souscrites par les anciens actionnaires; noter la valeur en bourse à fin 1967 de l'ensemble de ces actions. On obtiendrait ainsi sur dix ans, l'enrichissement des actionnaires suisses. Un seul exemple. En 1957, les Câbleries de Cossonay ont augmenté leur capital de 18 à 21 millions. En 1967, le cours des actions valait à peu près celui d'aujourd'hui, soit un peu plus de 3000 francs (cours à fin décembre 1967 : 3100 francs). Les actions ont été offertes à 1000 francs, elles valent aujourd'hui

3100 francs. Le gain des anciens actionnaires a été de 12 millions pour cette seule opération, et comme les cours de 1957 et 1967 coïncident, il s'agit bien d'un gain réel.

Sur l'ensemble de la bourse suisse, ces opérations représentent, en dix ans, une plus-value de plusieurs milliards.

Or, rien ne justifie le droit accordé aux seuls actionnaires de participer à l'enrichissement de l'entreprise qui n'est pas dû à leur mise de fonds initiale, mais au travail de tous, de la direction aux manœuvres. Le droit de souscription devrait pour la moitié au moins être réservé aux travailleurs représentés par leur organisation syndicale. C'est une revendication simple. Chaque fois que nous l'avons exposée, elle accrochait aussi bien les employés que les ouvriers ou les cadres. Il ne s'agirait pas, évidemment, de disperser en actionnariat populaire ce droit, mais au contraire de le concentrer pour que la masse d'argent ainsi rassemblée puisse peser sur l'économie nationale au même titre que la concentration de l'épargne.

Le travail de tous dégage une plus-value. Pourquoi revient-elle, sous forme d'augmentation de fortune, au seul capital ?

L'analyse de la plus-value, ce n'est pas nouveau pour les mouvements de gauche. Mais il faut rafraîchir sur ce point essentiel la doctrine et raviver les efforts.

Concentrer l'épargne, obtenir un droit de participer à l'enrichissement des sociétés qui s'autofinancent, c'est se donner les moyens de collectiviser des secteurs vitaux pour le bien-être de tous.

mais qu'il assure l'hégémonie technologique, industrielle, donc économique et en fin de compte politique, des USA et de l'Union soviétique.

Unilatéral

Le traité obligera les non-nucléaires à consentir un abandon très important de souveraineté : renonciation aux armes atomiques (article 2), inspection (article 3 : objet de difficiles tractations, car il s'agit de contrôler non seulement les matières brutes, mais encore les produits fissiles spéciaux obtenus après utilisation pacifique de l'atome; l'Agence internationale de l'Energie atomique à Vienne aura la responsabilité du contrôle qu'elle pourra déléguer par exemple à l'Euratom ou aux Etats latino-américains qui ont créé en 1967 par le traité de Tlatololco une zone dénucléarisée).

En échange, qu'offrent les deux Grands : des promesses vagues d'aide scientifique qui ne compensent pas les risques d'espionnage industriel même si les inspecteurs de l'Agence internationale s'arrêtent à la porte des usines, et des promesses creuses de négocier de bonne foi un vrai désarmement; et encore ces promesses durent leur être arrachées.

Devant un traité aussi unilatéral, plusieurs Etats ne cachèrent pas leur irritation. Il faut la peine de s'arrêter aux réactions suédoises.

Suède

La Suède a cherché tout d'abord à imposer une autre logique du désarmement. Elle proposait dans l'ordre un tiers :

- arrêt des essais (partiellement réalisé par le traité de Moscou de 1963),
- arrêt de la production,
- arrêt de la dissémination.

Elle opposait ainsi aux mesures unilatérales un gel général de la situation actuelle en réclamant des engagements de portée universelle.

Faute d'avoir pu imposer cette démarche, qui eût été la première et réelle mesure de désarmement pour tous, la Suède a livré, à Genève, avec la Grande-Bretagne, le Brésil, la Roumanie la bataille des amendements. Elle a obtenu des satisfactions limitées : les parties continuent, de bonne foi, à négocier sur le désarmement (article 6) et, de cinq ans en cinq ans, les signataires se réuniront, à la demande de la majorité d'entre eux, pour examiner la manière dont le traité est exécuté.

Et la Suisse ?

Alors que les tractations de Genève, du fait de leur technicité, de leur lenteur, du scepticisme général qui entoure les questions de désarmement, ne provoquaient, malgré l'importance du sujet, que peu de réactions, le Conseil fédéral faisait parvenir le 17 novembre à la Conférence du désarmement un aide-mémoire par lequel la Suisse, tout en manifestant son désir de voir signé un traité satisfaisant sur la non-prolifération, tout en réservant par avance sa liberté d'y adhérer ou non, formulait une série de propositions.

Les suggestions suisses vont dans trois directions : — définir mieux la sphère de contrôle (ce qui rejoint une proposition roumaine); éviter les abus de contrôle, par exemple en laissant à l'Etat contrôlé le droit de récuser des inspecteurs déterminés; refus — on est près de ses os — de supporter abusivement les frais de contrôle.

— préciser les engagements juridiques des Grands de transmettre les connaissances utiles pour l'industrie atomique pacifique. Ainsi la Suisse propose qu'un organisme spécial décide des conditions justifiant des explosions nucléaires pacifiques.

— limiter la durée du traité; prévoir, c'est une tradition helvétique, une procédure d'arbitrage obliga-

toire, au cas où surgirait un différend relatif à l'interprétation de l'accord.

Pourquoi donc la Suisse est-elle intervenue ? Difficile de répondre. Le mémorandum est tombé à plat, n'intéressant ni l'opinion publique, ni la presse, ni les parlementaires. Nous en sommes donc réduits à nous appuyer sur le discours du 18 décembre 1967 par lequel, en réponse à une interpellation Binder du printemps dernier (donc bien avant que le mémorandum ne soit connu), M. Spühler a commenté la position suisse, et à hasarder quelques hypothèses de travail.

Aide morale aux non-engagés, etc.

Première hypothèse :

Si, malgré la passivité de l'opinion publique et sa prudence bien connue, le Conseil fédéral a senti le besoin de faire entendre la voix du gouvernement suisse, c'est en premier lieu pour venir moralement en aide, aide sollicitée peut-être, aux non-engagés de Genève. Il y a entre les positions de ceux-ci, notamment la Roumanie et la Suède, et les propositions du mémorandum du 17 novembre 1967 plus que des coïncidences, comme il y a peut-être plus qu'une coïncidence (malgré le Salon de l'automobile) dans la présence de M. Spühler à la conférence prononcée à l'Université de Genève le 14 mars 1968 par M^{me} Alva Myrdal, membre du gouvernement suédois, chargée des questions du désarmement. Nos conseillers fédéraux n'ont pas l'habitude d'honorer de leur présence les multiples manifestations de la Genève internationale, même lorsqu'elles se situent à un échelon ministériel ou même lorsqu'elles sont organisées par d'aussi distinguées sociétés locales que l'Association pour les Nations Unies, la NSH et l'Union des sociétés patriotiques.

(Suite page 4)